

MISSION ARGENT DE POCHE 2022

Livret de présentation

A conserver

Période d'inscription :

Le dossier d'inscription ci-joint doit être retourné par le (la) participant(e) complété et accompagné des pièces justificatives demandées à partir **du 28 mars jusqu'au mercredi 25 mai 2022**.

Où déposer votre dossier ?

Voici les différentes possibilités pour venir déposer vos dossiers près de chez vous auprès des animateurs Jeunesse :

Guingamp :

Info Jeunes - Rue Hyacinthe Cheval – 06 38 61 09 71-Edith Guillerm

Pontrieux :

Pôle Services aux familles Simone Veil – Rue Traou Meledern - 06 78 33 73 94 – Xavier Floc'h

Callac :

Service Jeunesse – Maison des Jeunes, rue Louis Morel - 06 74 26 66 40 – Stephen Kervarrec

Bourbriac :

Service Jeunesse – Pôle de proximité, Rue Tournemine ou au local Jeunes - 06 68 22 41 86 – Gaël Jégou

Belle-Isle-En-Terre et Louargat:

Service Jeunesse – Local jeunes Rue Crec'h Uguen à Belle-Isle-En-Terre ou au Service Jeunesse à Louargat (près de l'école) - 06 69 71 69 89 – Thomas Boëté

Bégard :

M.J.C – Rue de Guingamp – 02 96 45 20 60 – Vincent Dano/Julie Morin

Paimpol :

Le ChatÔ – 2, rue Bécot – 06 47 14 54 41 – Nathalie Laubé / 06 08 0287 97 – Suzanne Le Parc

Informations complémentaires :

- Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré
- Inscriptions dans la limite des places disponibles

Référents du projet :

Laurent Labarre – Chef du Service Jeunesse Guingamp-Paimpol Agglomération

07 64 49 33 79 – l.labarre@guingamp-paimpol.bzh

Edith Guillerm – Animatrice Infojeunes

06 38 61 09 71 – infojeunes@guingamp-paimpol.bzh

MISSION ARGENT DE POCHE 2022

PRESENTATION

Mission Argent de Poche 2022 fonctionnera du 04 juillet au 05 août 2022

Le projet permet au 16/17 ans habitant une des communes de Guingamp-Paimpol Agglomération d'effectuer des missions au sein des services communaux ou de l'agglomération en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par ½ journée (3h30 donc 30 mn de pause).

Sous certaines conditions, il pourra être proposé aux jeunes de passer le PSC1 avec une prise en charge de l'Agglomération. Ces sessions seront organisées ultérieurement par l'Agglomération.

Exemples de missions possibles :

- ✓ Entretien des espaces verts
- ✓ Aide à l'installation de manifestations
- ✓ Aide au lavage de véhicules
- ✓ Aide au classement
- ✓ ...

L'attribution des missions :

- ✓ Le service ne peut pas garantir l'attribution de missions pour tous.
- ✓ **3 missions maximum** seront proposées suivant le nombre de postulants et le nombre de missions disponibles.
- ✓ Seront également prises en compte la mobilité des jeunes et/ou les incapacités médicales pour certaines tâches

Conditions générales :

- ✓ Les missions sont réalisées obligatoirement en compagnie d'un agent des collectivités.
- ✓ Le service s'engage à donner tous les éléments aux postulants (horaires, lieux, coordonnées de l'encadrant...)
- ✓ Le service n'assure pas la mobilité des jeunes pour se rendre sur le lieu de sa mission
- ✓ L'indemnisation des missions se fera sur rendez-vous une fois les missions accomplies.